



Délégation départementale de la Vendée

Monsieur Yves AUVINET
Président du Conseil Départemental de la Vendée
Hôtel du Département
85000 LA ROCHE SUR YON

La Roche sur Yon, le 16 février 2017

Objet : reste à charge important dû au transfert de l'ADT 85 à l'ADMR

Monsieur le Président,

Nous avons été informés par plusieurs usagers adhérents ou non de l'APF, mais également par voie de presse du transfert de l'ADT 85 à l'ADMR.

Ce transfert suscite de nombreuses questions et inquiétudes de la part des usagers et de la nôtre. En effet, au vu de certains plans d'aide importants, le reste à charge pour les usagers devient intolérable et insupportable tant sur le plan financier que psychologique.

La loi 2005-102 du 11 février 2005 rend obligatoire la compensation intégrale et individualisée du handicap.

Vous avez fait de l'action sociale une priorité du département et vous rappelez régulièrement que l'enveloppe du Conseil Départemental concernant le handicap est la plus importante de votre budget (à hauteur de 90 millions d'Euros).

Nous ne pouvons accepter la décision que vous imposez aujourd'hui aux personnes les plus fragiles (personnes en situation de handicap, mais également personnes âgées).

Pour exemple, une personne ayant 206h de plan d'aide par mois, se verra imposer un reste à charge de plus de 300€ sans compter les majorations de weekend et jours fériés.

Cette personne vivant avec environ 800€ par mois, comment peut-elle survivre dans ces conditions ?

Aujourd'hui, vous ne laissez aucun autre choix aux usagers que de réduire leur plan d'aide ou de devenir particulier employeur au détriment d'une réponse efficace, individualisée et adaptée à leurs besoins vitaux.

Lors de l'inauguration de nos locaux le 31 janvier 2017, vous nous avez rappelé qu'une société se juge à la place qu'elle laisse aux plus fragiles. La situation actuelle nous laisse penser que vos dires ne sont que des mots. Est-ce réellement le cas ?

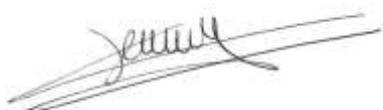
.../...

En avril 2016, le tarif conventionné pour le Conseil Départemental de Vendée allait de 20.95 € à 23.59 € (p.6 Handéo'Scope de janvier 2016), quand aujourd'hui il court de 19.85 € à 20.50 €. Si nous entendons qu'il doit y avoir des restrictions budgétaires, nous ne pouvons admettre qu'elles se fassent au détriment des plus fragiles et des plus âgés.

Nous vous faisons part de notre indignation et souhaitons vivement vous rencontrer personnellement dans les plus brefs délais pour discuter ensemble des solutions pouvant être apportées et envisagées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Emmanuelle DAVID



Directrice Territoriale APF
Vendée / Maine-et-Loire

Thierry CRAIPEAU



Représentant Départemental APF

Copies à :

- Monsieur ALBERTINI, Préfet
- Aux Parlementaires vendéens
- Monsieur LE MAIGAT, Délégué Territorial ARS Vendée
- Madame COURREGES, Directrice Générale ARS Pays de la Loire
- Monsieur SICARD, Directeur MDPH Vendée
- Monsieur ROCHON, Président de l'APF
- Monsieur BLAIN, Représentant régional APF Pays de la Loire